



FAITES DÉCOLLER VOS PROJETS

DÉCOUVREZ NOS AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES

Dans le cadre de sa politique de **développement économique**,
la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy a mis en place
deux dispositifs d'aide directe aux entreprises :

Fonds Devco / Aide aux petites entreprises locales

Pour qui ?

Pour les **petites** entreprises
implantées **sur le territoire**
ayant moins de 10 salariés
et un chiffre d'affaire
inférieur à 1 000 000 €.

Pour quoi ?

Toute dépense visant à
améliorer la productivité,
à **rénover** les locaux,
à acheter du **nouveau**
matériel, etc.

Combien ?

L'aide est fixée à **10 ou 20%**
des dépenses éligibles pour
un plafond de **8 000 €**.

Toute dépense effectuée avant l'admission du dossier n'est plus éligible aux aides.
Certaines activités et formes juridiques ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Fonds Émergence / Aide aux nouveaux entrepreneurs

Pour qui ?

Pour les **entreprises de**
moins de 2 ans, en cours
de création ou de reprise.

Pour quoi ?

Consolidation des fonds
propres de la nouvelle
entreprise lors du
lancement de l'activité.

Combien ?

L'aide peut aller de **1 500€**
à 15 000€ selon les besoins
spécifiques de chaque projet.

Certaines activités et formes juridiques ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Règlements complets sur www.paysdesainteloy.fr